

LE TACOT

www.thoury-ferrottes.fr

Facebook Thoury Ferrottes officiel



FÊTE NATIONALE



pages 20

Concert Jazz vocal à l'église



page 34

Marche du vendredi soir

En direct de la mairie	p. 2 - 8
Ça vous concerne	p. 8 - 19
Ça se passe ici	p. 19 - 24
Infos pratiques	p. 25
État civil	p. 25
Nos entreprises	p. 26 - 27
Agenda	p. 28

L'ÉDITO DU MAIRE /



Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Nous avons traversé une dure période, inédite dans le monde, en espérant que cette fin d'année soit plus agréable pour tout le monde.

Je tiens à faire le point avec vous sur différents dossiers :

Travaux de voirie :

Les travaux de la rue Petite sont terminés. Il s'agissait de nos travaux 2020 financés à 100 % par la Communauté de Communes du Pays de Montereau.

Les travaux sur le pont des Marais vont prochainement débuter et devraient durer environ 3 mois. Le montant de la réfection du pont est d'environ 250 000 euros et sera financé également pour la totalité par la Communauté de Communes du Pays de Montereau.

Fête du 13 juillet 2020 :

Malgré les contraintes dues au COVID 19, nous avons voulu maintenir la fête du 13 juillet en prenant toutes les dispositions qui s'imposent pour la sécurité de tous.

Malheureusement, nous avons annulé celle du 14 juillet. Impossible à réaliser car nous n'aurions pas pu accueillir nos anciens pour le goûter, en respectant les 1 mètre de sécurité dans la salle des fêtes. Pour les enfants, les structures gonflables auraient été d'une contrainte irréalisable (passage des enfants un par un, désinfection à chaque passage, etc...).

Fête de la pomme, repas des anciens :

Nous espérons pouvoir et surtout avoir l'aval des services de l'Etat pour organiser ces festivités.

La fête de la pomme étant déjà prévue pour le dimanche 18 octobre.

Incivilités :

En concertation avec mon conseil municipal, nous avons pris la décision de prendre un arrêté municipal pour empêcher les attroupements et incivilités sur notre commune.

Dure décision à prendre mais après plusieurs négociations avec des jeunes, cela devenait ingérable au niveau du bruit et des incivilités sur notre village. Vous trouverez l'arrêté pris dans ce tacot en page 9.

Conflits de voisinage :

Les services de la mairie vous donnent le numéro du conciliateur de justice du canton de Nemours (01.74.80.00.30). D'amples informations peuvent être obtenues sur le site www.conciliateurs.fr ainsi que toutes les permanences. Nous vous proposerons dans le prochain tacot une charte de voisinage.

Taille des arbres :

Nous vous rappelons que la taille des haies ou arbres dont vous êtes propriétaires sont à votre charge. Dès que cela dépasse sur la voie publique ou touche les lignes électriques, vous êtes responsable de votre bien. Nous vous mettons, pour rappel, une plaquette dans ce tacot.

Je vous souhaite, à toutes et à tous, une bonne fin d'année en espérant que nous pourrions vous voir sur les différentes festivités des mois à venir.

Département de Seine et Marne

Arrondissement de Provins

**MAIRIE DE THOURY-FERROTTE**

Place de la Mairie

77940 THOURY-FERROTTE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUILLET 2020

Le 08 juillet 2020 à 20 heures 30 en la salle des fêtes de la chouette Effraie se sont réunis les membres du conseil municipal, sur la convocation qui leur a été adressée par M. Yves ROY, Maire, remise le 30 juin 2020.

Étaient présents : Djamila AMOUR-BARRAULT, Alice BARTHELEMY, Alain BARTHOUX, Célia BUIRE, Denis CHOLLET, Hélène DECRESSAT, Johan FREMY, Elise GISLARD, Pascal MARTINEZ, Jean-Claude MONTAILLIER, Joël PAUPARDIN, Laëtitia PIRES, Yves ROY, José TOMAS

Était absent excusé : Benoît SAVARY pouvoir à Hélène DECRESSAT

Secrétaire de séance : Elise GISLARD

Ont voté pour : QUINZE (15)

---oOo---

Monsieur le Maire propose au conseil de modifier l'ordre du jour du conseil municipal,

Supprimer le point n°8 – suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe de 28 h

Supprimer le point n° 9 – création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe de 35 h.

Le conseil municipal accepte la modification à l'unanimité.

Ordre du jour modifié :

- Approbation du précédent compte rendu
- 1) Vote du compte administratif 2019
- 2) Vote du compte de gestion 2019
- 3) Affectation du résultat
- 4) Vote des subventions 2020 attribuées aux associations
- 5) Vote du budget primitif 2020
- 6) Nomination des délégués aux commissions de la CCPM
- 7) Proposition des membres de la Commission Communale des Impôts Directes (C.C.I.D.)
- 8) Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe de 10 h
- 9) Création d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe de 35 h
- Questions diverses

d'approuver le compte-rendu du précédent conseil municipal qui s'est tenu le 24 mai 2020.

Monsieur le Maire donne la parole aux élus.

Le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents ou représentés,

Approuve le procès-verbal de la réunion du 24 mai 2020.

Elise GISLARD est désignée secrétaire de séance.

---oOo---

1. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2019-04-01-6 du 06 avril 2019 du conseil municipal approuvant le budget primitif de l'exercice 2019 ;

CONSIDÉRANT les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2019 ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire ;

CONSIDÉRANT que dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le 1^{er} adjoint prend la présidence ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de donner acte de la présentation faite des comptes administratifs ; de constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux résultats de clôture de l'exercice précédent, aux résultats budgétaires de l'exercice et aux résultats de clôture de 2019 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous, décide d'approuver le compte administratif 2019 du budget de la commune ;

Le maire ayant laissé la présidence de la séance à Monsieur José TOMAS – 1^{er} adjoint et quitté la salle,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 14 pour et 1 abstention :

– DECIDE d'approuver le compte administratif 2019 de la commune ;

– ARRETE le compte administratif de l'exercice 2019 comme suit :

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Excédents reportés 2018	105 616,78 €	28 008,96 €
Résultat de l'exercice 2019	38 669,26 €	-75 978,30 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2019	144 286,04 €	-47 969,34 €

2. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019

Le conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal entend, débat et arrête le compte de gestion du receveur sauf règlement définitif ;

CONSIDÉRANT que le compte de gestion retrace le flux des recettes et des dépenses réalisées au cours de l'année budgétaire ;

CONSIDÉRANT qu'il est établi par le receveur municipal qui est chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Maire ;

CONSIDÉRANT que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2019 a été réalisée par le receveur en poste à Montereau et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune ;

CONSIDÉRANT que le receveur municipal a transmis au Maire de la commune son compte de gestion avant le 1^{er} juillet et avant l'adoption du compte administratif avec lequel il doit concorder ;

CONSIDÉRANT l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du receveur ;

ADOpte à l'unanimité le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2019, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Excédents reportés 2018	105 616,78 €	28 008,96 €
Résultat de l'exercice 2019	38 669,26 €	-75 978,30 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2019	144 286,04 €	-47 969,34 €

3. AFFECTATION DU RESULTAT

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU les comptes de gestion et administratif 2019 votés ce jour ;

CONSIDÉRANT que le compte administratif 2019 fait apparaître les résultats de clôture suivants :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	28 008,96 €
Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure :	105 616,78 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :	-75 978,30 €
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	38 669,26 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de :	27 700,00 €
En recettes pour un montant de :	47 000,00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	28 669,34 €
--	-------------

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, affecte les résultats de la manière suivante :

Ligne 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	28 669,34 €
---	--------------------

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	115 616,70 €
--	---------------------

4. VOTE DES SUBVENTIONS 2020 ATTRIBUEES AUX ASSOCIATIONS

Le Maire informe le conseil municipal des demandes de subventions étudiées et proposées par la commission finances :

Association	Montant 2020
AHVOL	50.00 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE VOULX	90.00 €
AMICALE DU BOCAGE	40.00 €
CHEV'ANES DE TRAIT	50.00 €
ENVIRONNEMENT BOCAGE GATINAIS	30.00 €
FNACA	150.00 €
FOYER DES ELEVES COLLE J. PREVERT	80.00 €
PARAPH THEATRE	200.00 €
RANDONNEURS DU BOCAGE GATINAIS	80.00 €
RENAISSANCE VOULXOISE	80.00 €
SOUTIEN FACIL	100.00 €
TIR A L'ARC ORVANNAIS	50.00 €
LA CURIUEUSE	500.00 €
THOURY'BAMBEL	2 500.00 €
TOTAL	4 000.00 €

Le conseil municipal à l'unanimité, après examen des différentes demandes,

AUTORISE le Maire à procéder au mandatement des subventions énoncées ci-dessus pour l'année 2020.

5. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Le conseil municipal,

VU le Code général des collectivités locales ;

CONSIDÉRANT la présentation faite par le Maire du projet de budget 2020 par chapitre budgétaire, conformément à l'instruction comptable M 14 ;

CONSIDÉRANT que l'équilibre pour la section de fonctionnement, en dépenses et recettes,

s'établit à 643 311,71 € ;

CONSIDÉRANT que l'équilibre pour la section d'investissement, en dépenses et recettes,

s'établit à 200 573.15 € ;

ADOpte à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2020 tel que présenté.

6. NOMINATION DES DELEGUES AUX COMMISSIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTEREAU (C.C.P.M.)

Monsieur le Maire,

Expose que des commissions à la Communauté de Communes du Pays de Montereau sont mises en place et propose la création de 5 commissions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote la constitution des commissions communautaires suivant le tableau ci-dessous :

Voirie, eau potable, assainissement	Yves ROY	
	Denis CHOLLET	Benoît SAVARY
Développement territorial	Yves ROY	
	Alice BARTHELEMY	Johan FREMY
Administration générale, finances, mutualisation	Yves ROY	
	José TOMAS	Jean-Claude MONTAILLIER
Tourisme	Yves ROY	
	Djamila AMOUR-BARRAULT	Alice BARTHELEMY
CLECT	Yves ROY	José TOMAS

7. PROPOSITION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTES (C.C.I.D.)

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de **6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants** désignés par la Direction des Finances fiscales parmi les 24 personnes proposées par le conseil municipal.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité pour que cette nomination puisse avoir lieu, de proposer :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Yves ROY (Président)	
TOMAS José	BAUDIN Jean-Paul
GISLARD Elise	DEPRESLES Patricia
FREMY Johan	PAUPARDIN Joël
LEMIRRE Hervé	MARTINEZ Pascal
MONTAILLIER Jean-Claude	PIRES Laëtitia
KOLODZIEJ Lionel (commune Flagy)	BUIRE Célia
RODIER Jean-Pierre	BARTHOUX Alain
AMOUR-BARRAULT Djamila	DECRESSAT Hélène
CHOLLET Denis	BARTHELEMY Alice
TOUZEAU Grégoire	DAVID Thierry
PAUPARDIN Gérard	GIRARD Eric
SAVARY Benoît	LEMIRRE Carole

8. CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE DE 10 H

Monsieur le Maire,

Propose au conseil municipal, dans le cadre du déroulement des carrières et pour tenir compte de l'évolution des postes de travail, la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe :

Cadre ou emploi	Catégorie	Durée hebdomadaire de service
<u>Filière Technique</u> Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	10 heures

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

ACCEPTE à l'unanimité des membres présents et représentés, la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe au 1^{er} août 2020.

9. CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE DE 35 H

Monsieur le Maire,

Propose au conseil, dans le cadre du déroulement des carrières et pour tenir compte de l'évolution des postes de travail, la création d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe :

Cadre ou emploi	Catégorie	Durée hebdomadaire de service
<u>Filière Administrative</u> Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	B	35 heures

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

ACCEPTE à l'unanimité des membres présents et représentés, la création du poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe au 1^{er} août 2020.

QUESTIONS DIVERSES

➤ Monsieur le Maire remercie les consorts PELLETIER pour le prêt du pré afin d'organiser le feu d'artifice, ainsi que Monsieur LEMIRRE qui est chargé de faire la coupe de foin et qui reverse à la commune la vente, 540 €uros à la caisse des écoles et 540 €uros aux anciens, sur demande des consorts PELLETIER.

➤ Monsieur le Maire fait lecture des courriers de félicitations suite à la l'élection du Maire et des conseillers municipaux :

- Monsieur Benoît DIGEON, Président de l'Epage du Bassin du Loing
- Monsieur Patrick SEPTIERS, Président du Département de Seine et Marne
- Madame Isoline GARREAU MILLOT et Monsieur Bernard COZIC, conseillers départementaux du canton de Nemours
- Madame Stéphanie DO, députée de la 10^{ème} circonscription de Seine et Marne
- Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire de Mennecy et Vice-Président de la Région Ile de France
- Monsieur CADOT Michel, Préfet de la Région d'Ile de France, Préfet de Paris
- Madame Laura REYNAUD, Sous-Préfète de Provins
- Monsieur BEAUDET Stéphane, Maire d'Evry Courcouronnes et Vice-Président de la Région Ile de France
- Monsieur Manuel JIMENEZ, Adjoint au Directeur Territoriale Enedis en Seine et Marne
- Monsieur Vincent EBLE, Conseiller départemental de Seine et Marne
- Mesdames Anne CHAIN-LARCHE, Claudine THOMAS, Monsieur Pierre CUYPERS, Sénateurs de Seine et Marne

➤ L'Epage du bassin du Loing (Etablissement public d'aménagement et de gestion des eaux) demande que Monsieur le Maire, désigne un élu ou une personnalité ayant un intérêt et une connaissance des rivières afin de siéger au comité de bassin, après un tour de table, se proposent : Alice BARTHELEMY et Jean-Claude MONTAILLIER.

➤ Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier du Département de Seine et Marne de l'obtention d'une subvention dans le cadre du Fonds d'Equipement Rural (F.E.R.) pour l'aménagement de l'allée des écureuils en voie verte. A hauteur de 45 % du H.T. soit la somme de 6 582,15 €uros.

Intervention des conseillers :

➤ Djamila AMOUR-BARRAULT informe le conseil qu'il y a énormément de poids lourds qui passent par la rue de Verdun, malgré l'interdiction aux plus de 9 tonnes.

Monsieur le Maire va se renseigner auprès de l'agence routière départementale.

➤ Pascal MARTINEZ demande si depuis la mise en place de l'arrêté d'interdiction de rassemblement sur la place, y a-t-il moins de tapages ? Il y en a encore mais moins quand même.

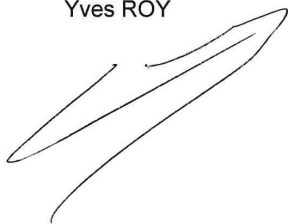
➤ Monsieur le Maire informe le conseil que suite à une viso-conférence, la fibre arrive bien sur la commune mais qu'il y aura du retard suite au confinement dû au Covid 19. Un courrier va être envoyé aux propriétaires qui ont des arbres qui pourraient gêner le passage de la fibre en aérien.

➤ Djamila AMOUR-BARRAULT va regarder le contrat France-Télécom passé avec la commune pour qu'ils interviennent sur les boîtiers, ceux-ci sont vétustes.

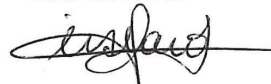
➤ Yves ROY informe le conseil que jeudi 9 juillet à 19 heures a lieu un conseil communautaire pour élire le Président et les Vice-Présidents et à 20h30 un autre conseil communautaire concernant la désignation des commissions et d'autres points.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h28.

Le Maire
Yves ROY



La secrétaire
Elise GISLARD



ÇA VOUS CONCERNE

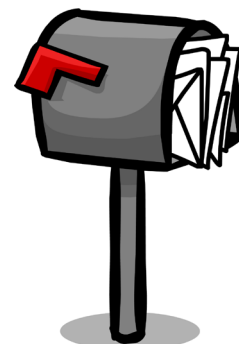
BOITES AUX LETTRES /

Nous vous demandons de bien vouloir, faire le nécessaire pour que la distribution du courrier puisse se faire correctement. (Boîtes aux lettres pleines, inaccessibles, inexistantes...). Merci d'indiquer sur vos boîtes aux lettres le numéro de votre habitation et vos noms.

Une boîte aux lettres doit être accessible.

Cette accessibilité revêt un nombre d'avantages essentiels :

- C'est la condition pour que le facteur puisse distribuer le courrier aisément et en toute sécurité.
- Elle facilite grandement le travail du facteur : gain de temps, prévention des accidents du travail, moindre pénibilité...
- Elle évite les intrusions dans les propriétés privées.
- Elle participe à la rapidité et à la sécurisation des objets.
- Elle limite le nombre des instances et des déplacements qui y sont liés.
- Elle permet d'être en conformité avec le législateur en vigueur (arrêté du 29/06/79).



Département de Seine & Marne
Arrondissement de Fontainebleau

SYNDICAT MIXTE PREVERT

23 rue de la tour – 77710 LORREZ LE BOCAGE – Tél 01.64.31.48.13

e.mail : interco.lorrez@wanadoo.fr

Compte-rendu de la séance du 28 juillet 2020

Date de la convocation : 13/07/20

Membres en exercice : 28 – Membres présents : 26 – Membres votants : 26

L'an deux mil vingt, le mardi vingt-huit juillet à dix-neuf heures, les délégués du syndicat mixte Prévert de Lorrez le Bocage, légalement convoqués, se sont réunis en mairie de Lorrez le Bocage-Préaux, sous la présidence de M. Yves ROY, Maire de Thoury Ferrottes

Etaient présents :

BLENNES :
CHEVRY EN SEREINE :
DIANT :
DORMELLES :
EGREVILLE :
FLAGY :
LORREZ LE BOCAGE :
PALEY :
REMAUVILLE :
THOURY FERROTTE :
VAUX SUR LUNAIN :
VILLEBEON :
VILLEMARECHAL :
VOULX :

Mme Stéphanie PRISE – M. Jean-François ROBERT
Mme Isabelle ROBBENS – M. Frédéric FELICETTI
Mme Maria DE FARIA FERNANDES – M. Lionne VALLEE
Mme Sylvie LOISON-LARGILLIERE - Mme Nadine LEMBERTON
M. Pascal POMMIER – M. Gilles COTTENCIN
Mme Sophie ALVES DA COSTA – Mme Déborah MOREAU
Mme Brigitte REDON – Mme Christine CANDUSSO (suppléante)
Mme Céline ROCHER – Mme Aurélie VASSEUR
M. Jean-Sébastien DEPAUW
M. Yves ROY - M. Joël PAUPARDIN
Mme Tiphaine ACHEREAU
Mme Brigitte GRATIOT – M. Stanislas WENGER (suppléant)
Mme Elisabeth LEMUET – M. Dominique REGNERY
M. Nicolas BOLZE – M. Daniel OUDOIRE

Etaient absents excusés :

LORREZ LE BOCAGE :
REMAUVILLE :
VILLEBEON :
VAUX SUR LUNAIN :

M. Thierry CARRIA remplacé par Mme CANDUSSO
M. Stéphane MARTIGNON
Mme Sophie DA SILVA remplacée par M. Stanislas WENGER
Mme Marie-Hélène FONSECA

La séance est ouverte à 19h00.

Le Président et les vice-présidents sortants n'ayant plus de mandat électif, la secrétaire élue de la précédente mandature ouvre la séance, procède à l'appel des délégués et désigne la doyenne de l'assemblée pour présider l'élection du Président.

Le vote s'effectue à bulletin secret : majorité absolue pour les 2 premiers tours de scrutin puis majorité relative pour le 3^{ème} tour de scrutin. En cas d'égalité, le plus âgé des candidats est élu.

Chaque membre à l'appel de son nom a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

La Présidente, doyenne de séance, invite les membres du comité syndical à procéder à l'élection d'un Président conformément aux dispositions prévues par l'article L2122.7 du code général des collectivités territoriales.

1- Election du Président et des Vice-Présidents

Election du Président

Etaient candidats :

- Mme Stéphanie PRISE (Blennes)
- M. Yves ROY (Thoury Ferrottes)

1^{er} tour de scrutin : ont obtenu : Mme Stéphanie PRISE : 10 voix – M. Yves ROY : 16 voix

Dès le 1^{er} tour de scrutin, M. Yves ROY, Maire de Thoury Ferrottes, ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Président du syndicat mixte Prévert de Lorrez le Bocage et a été immédiatement installé.

Election du 1^{er} vice-président

Etait candidate :

- Mme Isabelle ROBBENS (Chevry en Sereine)

A obtenu : Mme Isabelle ROBBENS : 26 voix

Mme Isabelle ROBBENS ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée 1^{er} Vice-Présidente du syndicat mixte Prévert de Lorrez le Bocage et a été immédiatement installée.

Election du 2^{ème} vice-président1^{er} tour de scrutin

Etaient candidats :

- M. Lionnel VALLEE (Diant)
- M. Nicolas BOLZE (Voulx)
- M. Dominique REGNERY (Villemaréchal)

ont obtenu :

M. Lionnel VALLEE : 8 voix – M. Nicolas BOLZE : 9 voix – M. Dominique REGNERY : 9 voix

2^{ème} tour de scrutin

Etaient candidats :

- M. Lionnel VALLEE
- M. Nicolas BOLZE
- M. Dominique REGNERY

ont obtenu :

M. Lionnel VALLEE : 6 voix – M. Nicolas BOLZE : 10 voix – M. Dominique REGNERY : 10 voix

3^{ème} tour de scrutin

Etaient candidats :

- M. Nicolas BOLZE
- M. Dominique REGNERY

ont obtenu :

M. Nicolas BOLZE : 12 voix – M. Dominique REGNERY : 14 voix

M. Dominique REGNERY a été proclamé 2^{ème} Vice-Président du syndicat mixte Prévert de Lorrez le Bocage à la majorité relative et a été immédiatement installé.

Election des membres du bureau

M. Joël Paupardin de Thoury Ferrottes a été élu secrétaire du syndicat mixte Prévert pour la durée du mandat

Membres du bureau : Mme Stéphanie Prisé de Blennes, M. Jean-François Robert de Blennes, Mme Elisabeth Lemuet de Villemaréchal

- Délégation de pouvoir

Après en avoir délibéré, le comité syndical **CHARGE à l'unanimité**

Le Président par délégation syndicale prise en application de l'article L 5211.1 du CGCT et pour la durée de son mandat :

- 1- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget ;
- 2- d'appliquer ou non les pénalités dans le cadre des marchés ;
- 3- de passer les contrats d'assurance ;
- 4- de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services ;
- 5- d'accepter les dons et les legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 6- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 7- de monter au nom de la collectivité les actions de justice ou de défendre le syndicat dans les actions intentées contre lui.
- 8- de payer les mandats de fonctionnement à hauteur de 40 000 € par règlement.

3- Membres de la commission d'appel d'offres

Sur avis du contrôle de légalité de la sous-préfecture, il est procédé sous la Présidence de M. Yves ROY à l'élection des membres constituant la commission d'appel d'offres

La liste ainsi constituée a obtenu la majorité absolue et a été immédiatement installée comme suit :

Président : M. Yves ROY

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Jean-François ROBERT	Joël PAUPARDIN
Sylvie LOISON-LARGILLIERE	Elisabeth LEMUET
Nicolas BOLZE	Brigitte REDON
Dominique REGNERY	Frédéric FELICETTI
Stéphanie PRISE	Céline ROCHER

4- Proposition et vote des indemnités des élus

Vu le décret en vigueur qui détermine le régime indemnitaire des présidents et vice-présidents des établissements publics de coopération intercommunale et qui fixe les barèmes directement applicables à l'indice brut terminal de la fonction publique.

Considérant le taux maximal de l'indice 1027 à appliquer pour les indemnités des élus,

Monsieur le Président propose de reconduire les calculs mis en place dans la précédente mandature et de partager l'indemnité du Président avec les Vice-Présidents,

Après en avoir délibéré, le comité syndical **DECIDE à l'unanimité**

- De fixer l'indemnité du Président au taux maximal de 21.66% de l'indice 1027 correspondant aux indemnités d'un président de syndicat intercommunal dont la population est comprise entre 10 000 et 19 999 habitants.

- De partager cette indemnité comme suit :

- ✚ Président : 37 %
- ✚ Vice-Présidents : 31.50 % (2 vice-présidents)

Les montants sont inscrits au budget de l'exercice.

Cette décision est applicable à compter du 28 juillet 2020.

Questions diverses :

M. Robert de Blennes demande quel est le fonctionnement du syndicat en cas d'absence prolongée du Président ou d'une démission.

M. Roy répond que le 1^{er} vice-président assure l'intérim ; s'il est lui-même empêché, la tâche revient au 2^{ème} vice-président.

Mme Loison Largillière souhaite connaître le lieu des réunions à venir.

M. Roy signale qu'elles se feront à Thoury Ferrottes mais il reste à l'écoute des délégués pour une autre proposition comme celle de se réunir dans toutes les communes adhérentes à tour de rôle.

Prochaine réunion en octobre pour faire le point sur la rentrée scolaire.

L'ordre du jour est clos, la séance est levée à 21h30.

Le Président



Yves ROY
Maire de Thoury Ferrottes

Département de Seine et Marne
Arrondissement de Fontainebleau

République française

SIVOM du canton de Lorrez le Bocage

Bureau des syndicats – 23 rue de la Tour – 77710 LORREZ LE BOCAGE - Tél. 01.64.31.48.13

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 30 JUILLET 2020

Date de la convocation : 13/07/2020

Membres en exercice : 26 Présents : 26 Votants : 26

L'an deux mil vingt, le jeudi trente juillet à dix-neuf heures, les délégués du comité syndical sur convocation, se sont réunis dans la salle de la mairie de Lorrez le Bocage, sous la Présidence de M. Yves BOYER, Maire de Lorrez le Bocage

Etaient présents :

BLENNES :
CHEVRY EN SEREINE :
DIANT :
EGREVILLE :
FLAGY :
LORREZ LE BOCAGE :
PALEY :
REMAUVILLE :
THOURY FERROTTE :
VAUX SUR LUNAIN :
VILLEBEON :
VILLEMARECHAL :
VOULX :

Mme Stéphanie PRISE – Mme Fatiha LAKEBIR
Mme Muriel PLANADE – M. Xavier LEBAS
M. Lionnel VALLEE – M. Vincent VILLEDIEU
Mme Nathalie LAURENT – M. Pascal POMMIER
M. Aurélien JACQUEMARD – M. Bruno MARTIN (suppléant)
Mme Anaïs BARBE-HAREL – M. Yves BOYER
M.me Céline ROCHER – Mme Mélanie CAPPAN
Mme Amandine LEFLAHEC – M. Jean-Sébastien DEPAUW
Mme Djamilia AMOUR – M. Pascal MARTINEZ
Mme Hélène POMMIER – M. Patrick LELU
Mme Brigitte GRATIOT – M. François SIMONET
Mme Annick PERRIN – M. Philippe CHERON
Mme Aurélie VASSEUR – M. Nicolas BOLZE

Etait absente excusée :

FLAGY :

Mme Sandra GROSCAUX remplacée par M. Bruno MARTIN

La séance est ouverte à 19h00.

1- Election du Président et des vice-présidents

Monsieur Yves BOYER, Président du SIVOM sortant, ouvre la séance, procède à l'appel des délégués et désigne le doyen de l'assemblée pour présider l'élection du Président.

Le vote s'effectue à bulletin secret : majorité absolue pour les 2 premiers tours de scrutin puis majorité relative pour le 3^{ème} tour de scrutin. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé des candidats est élu. Chaque membre à l'appel de son nom a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le Président, doyen de la séance, invite les membres du comité syndical à procéder à l'élection d'un Président conformément aux dispositions prévues par l'article L2122.7 du code général des collectivités territoriales.

Election du Président

1^{er} tour de scrutin

Etaient candidats :

- M. Yves BOYER (Lorrez le Bocage)
- M. Stéphanie PRISE (Blennes)
- M. Pascal POMMIER (Egreville)

Ont obtenu :

- M. Yves BOYER : 10 voix
 - M. Stéphanie PRISE : 4 voix
 - M. Pascal POMMIER : 12 voix
- Bulletin blanc ou nul : 0

2^{ème} tour de scrutin

Etaient candidats :

- M. Pascal POMMIER (Egreville)
- M. Yves BOYER (Lorrez le Bocage)

Ont obtenu :

- M. Pascal POMMIER : 12 voix
 - M. Yves BOYER : 14 voix
- Bulletin blanc ou nul : 0

M. Yves BOYER, Maire de Lorrez le Bocage-Préaux, ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Président du SIVOM du canton de Lorrez le Bocage et a été immédiatement installé.

Election du 1^{er} Vice-Président

1^{er} tour de scrutin

Etaient candidates :

- Mme Muriel PLANADE (Chevry en Sereine)
- Mme Brigitte GRATIOT (Villebéon)
- Mme Stéphanie PRISE (Blennes)

Ont obtenu :

- Mme Muriel PLANADE : 8 voix
- Mme Brigitte GRATIOT : 8 voix
- Mme Stéphanie PRISE : 9 voix

Bulletin blanc ou nul : 1

2^{ème} tour de scrutin

Etaient candidates :

- Mme Muriel PLANADE (Chevry en Sereine)
- Mme Brigitte GRATIOT (Villebéon)
- Mme Stéphanie PRISE (Blennes)

Ont obtenu :

- Mme Muriel PLANADE : 7 voix
- Mme Brigitte GRATIOT : 10 voix
- Mme Stéphanie PRISE : 8 voix

Bulletin blanc ou nul : 1

3^{ème} tour de scrutin

Etaient candidates :

- Mme Brigitte GRATIOT (Villebéon)
- Mme Stéphanie PRISE (Blennes)

Ont obtenu :

- Mme Brigitte GRATIOT : 14 voix
- Mme Stéphanie PRISE : 11 voix

Bulletin blanc ou nul : 1

Mme Brigitte GRATIOT, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1^{er} Vice-Présidente du SIVOM du canton de Lorrez le Bocage et a été immédiatement installée.

Election du 2^{ème} Vice-Président

1^{er} tour de scrutin

Etaient candidates :

- Mme Muriel PLANADE (Chevry en Sereine)
- Mme Stéphanie PRISE (Blennes)

Ont obtenu :

- Mme Muriel PLANADE : 11 voix
- Mme Stéphanie PRISE : 11 voix

Bulletins blancs ou nuls : 4

2^{ème} tour de scrutin

Etaient candidates :

- Mme Muriel PLANADE (Chevry en Sereine)
- Mme Stéphanie PRISE (Blennes)

Ont obtenu :

- Mme Muriel PLANADE : 15 voix
- Mme Stéphanie PRISE : 8 voix

Bulletins blancs ou nuls : 3

Mme Muriel PLANADE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2^{ème} Vice-Présidente du SIVOM du canton de Lorrez le Bocage et a été immédiatement installée.

Election du 3ème Vice-Président1^{er} tour de scrutin

Etaient candidats :

- M. Nicolas BOLZE (Voulx)
- Mme Stéphanie PRISE (Blennes)

Ont obtenu :

- M. Nicolas BOLZE : 15 voix
- Mme Stéphanie PRISE : 10 voix

Bulletin blanc ou nul : 1

M. Nicolas BOLZE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3^{ème} Vice-Président du SIVOM du canton de Lorrez le Bocage et a été immédiatement installé.

Election des membres du bureau

Il est procédé ensuite, à main levée, et sous la présidence de M. Yves BOYER à l'élection des membres du bureau

Membres : 5 membres + 1 secrétaire

M. François SIMONET (Villebéon), M. Lionnel VALLEE (Diant), Mme Anaïs BARBE HAREL (Lorrez le Bocage), M. Xavier LEBAS (Chevry en Sereine), Mme Aurélie VASSEUR (Voulx)

A été nommée secrétaire des séances : Mme Aurélie LE FLAHEC (Remauville).

Le bureau ainsi constitué prend effet à compter de la date de la présente délibération.

2- Délégation de pouvoir

Après en avoir délibéré, le comité syndical **CHARGE à l'unanimité**

le Président par délégation syndicale prise en application de l'article L 5211.1 du CGCT et pour la durée de son mandat :

- 1) de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres lorsque les crédits sont inscrits au budget;
- 2) de passer les contrats d'assurance ;
- 3) de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services ;
- 4) d'accepter les dons et les legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 5) de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 6) de monter au nom de la collectivité les actions de justice ou de défendre le syndicat dans les actions intentées contre lui.
- 7) de payer les mandats de fonctionnement à hauteur de 40 000 € par règlement.

3- Commission d'appel d'offres

Sur avis du contrôle de légalité de la sous-préfecture, il est procédé sous la Présidence de M. Yves BOYER à l'élection des membres constituant la commission d'Appel Offres :

Etaient candidats : 5 titulaires + 5 suppléants

- | | |
|---------------------|--------------------|
| - Xavier LEBAS | - Brigitte GRATIOT |
| - Vincent VILLEDIEU | - Aurélie VASSEUR |
| - Anaïs BARBE HAREL | - Lionnel VALLEE |
| - Nicolas BOLZE | - Fatiha LAKEBIR |
| - Muriel PLANADE | - Céline ROCHER |

La liste complète a obtenu la majorité absolue et a été immédiatement installée comme suit :

Président : M. Yves BOYER

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Xavier LEBAS	Brigitte GRATIOT
Vincent VILLEDIEU	Aurélie VASSEUR
Anaïs BARBE HAREL	Lionnel VALLEE
Nicolas BOLZE	Fatiha LAKEBIR
Muriel PLANADE	Céline ROCHER

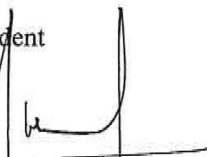
4- Indemnités des élus

Après en avoir délibéré, le comité syndical **DECIDE à 19 voix POUR, 3 voix CONTRE, 4 abstentions**

De fixer l'indemnité du Président au taux maximal de 21.66% de l'indice 1027 correspondant aux indemnités d'un président d'ETABLISSEMENT PUBLIC SANS FISCALITE PROPRE dont la population est comprise entre 10 000 et 19 999 habitants.

Cette décision est applicable à compter du 30 juillet 2020.

L'ordre du jour est épuisé. La séance est close à 22h25.


 M. Yves BOYER
 Maire de Lorrez-le-Bocage-Préaux

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE DE LA VALLÉE DE L'ORVANNE

REUNION DU 23 JUIN 2020

CONVOCATION DU : Lundi 15 juin 2020

Le vingt-trois juin deux mil vingt, à dix-huit heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Dormelles sous la présidence de Mr LARGILLIERE Francis, Président.

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS : En exercice : 15 Présents : 08 Votants : 11

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme LOISON-LARGILLIERE,

Mrs LARGILLIERE Francis, OZOG, BOUSQUET, DEYSSON, LENFANT, BRUNEAU, ROY,

ÉTAIENT ABSENTS AVEC POUVOIR :

Mr CIVRAC de FABIAN pouvoir à Mr LENFANT,

Mr DESVIGNES pouvoir à Mr BOUSQUET,

Mme LAROCHE pouvoir à Mr ROY,

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mr DROUHIN,

ÉTAIENT ABSENTS :

Mrs ALLIX, RIFAUT, SAVARY.

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Mrs ROUILLE, GUIMARD de la SAUR

SECRÉTAIRE: Mme LOISON-LARGILLIERE.

RAJOUT A L'ORDRE DU JOUR :

- Travaux Thoury-Ferrottes « pont du Marais »,

APPROBATION le compte rendu de la réunion du 05 mars 2020.

TRAVAUX THOURY-FERROTTE « PONT DU MARAIS » :

Monsieur le Président explique que la Communauté de Communes du Pays de Montereau va réaliser des travaux (démolition/reconstruction) sur le pont du Marais à Thoury-Ferrottes.

La Communauté de Communes du Pays de Montereau qui a les compétences voirie, prend à sa charge la réalisation totale du pont. La pose de vannes à chaque extrémité du pont incombe au Syndicat.

Après en avoir délibéré le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE d'engager cette dépense,

RETIENT le devis proposé par la société SAUR pour un montant de 2 906,36 €TTC,

S'ENGAGE à prévoir cette somme sur le budget 2020,

MANDATE le Président pour la poursuite de la démarche et l'autorise à signer tout document à cet effet.

Le Comité Syndical passe au vote :

CONTRE : 00

POUR : 11

ABSTENTION : 00

MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE RENOUVELLEMENT DU RESEAU DE THOURY-FERROTTE :

Monsieur le Président explique au Comité Syndical que l'exploitant du réseau SAUR intervient régulièrement sur différents tronçons de réseau sur la commune de Thoury-Ferrottes.

Il informe avoir sollicité le cabinet SPEE qui a déjà travaillé sur le renforcement envisagé, et présente le devis qui a été proposé.

Après en avoir délibéré le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés

DÉCIDE d'engager cette dépense,

RETIENT le devis proposé par la société SPEE pour un montant de 27 120 € TTC.

S'ENGAGE à prévoir cette somme sur le budget,

MANDATE le Président pour la poursuite de la démarche et l'autorise à signer tout document à cet effet.

Le Comité Syndical passe au vote :

CONTRE : 00

POUR : 11

ABSTENTION : 00

Les travaux commenceront avant fin 2020.

INFORMATION DU PRÉSIDENT :

- Schéma directeur de l'eau potable : Le dossier devrait être prêt dans 3 semaines,

FIN DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL à 18 heures 38.



DÉPART DE M. PANNOUX /

M. Pascal Pannoux après 25 ans à l'école de Dormelles quitte notre RPI, pour de nouvelles aventures.

Nous garderons de bons souvenirs ; les rondes-cyclos auront égayé le quotidien des jours d'école des enfants et ravi les parents.

Nous lui souhaitons bonne continuation dans son projet de vie.
Bonne route.



Département de Seine et Marne



Arrondissement de Provins

MAIRIE DE THOURY-FERROTTE

Place de la Mairie

77940 THOURY-FERROTTE

Téléphone : 01 64 31 94 45

email : mairie.thoury-ferrottes@orange.fr

Fax : 01 64 31 95 30

2020-C4

**ARRÊTE 2020
INTERDICTION REGROUPEMENT DE PERSONNES****Le Maire de THOURY-FERROTTE,****Vu** le code général des collectivités territoriales notamment ses articles relatifs aux pouvoirs de Police du Maire,**Vu** le Code pénal, notamment son article R.623-2,**Vu** l'intérêt général,**Considérant** les nombreuses plaintes de riverains concernant des nuisances diverses (bruits, tapages injurieux, tapages nocturnes, crachats, souillures, etc.) engendrées par des rassemblements récurrents qui ont été enregistrées en Mairie et en Gendarmerie,**Considérant** l'exaspération et le sentiment d'insécurité des riverains,**Considérant** que des dégradations de poubelles, de mobiliers urbains sont effectuées lors de ces rassemblements,**Considérant** que les différentes interventions de la Collectivité n'ont pas permis de faire cesser ces troubles,**Considérant** les différentes interventions faites par la Gendarmerie,**Considérant** la nécessité de permettre aux forces de l'ordre de rétablir la tranquillité, la sécurité, la salubrité publique,**ARRETE**

Article 1 : A compter de la date exécutoire du présent arrêté municipal, tout regroupement de personnes portant atteinte à l'ordre, à la sécurité, à la tranquillité ou la salubrité publique (nuisances sonores, crachats, souillures, dépôts de déchets, etc..) est interdit de 20 heures à 5 heures du matin et ce pour une période indéterminée, suite aux troubles de l'ordre public générés par les attroupements et vecteurs de comportements violents et d'incivilités, sur le territoire dont le périmètre est délimité :

Place de la mairie – Abris bus – Lavoires – City Stade

Article 2 : Tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune et notifié à la Gendarmerie de Lorrez-le -Bocage ainsi qu'à la Sous-Préfecture de Provins.

Article 4 : Cet arrêté n'est pas valable lors des festivités communales ou associatives.

Fait à THOURY-FERROTTE, le 5 juin 2020

Le Maire, **Yves ROY**

INCIVILITÉS /

L'arrêté pris que vous avez pu lire page précédente fait suite à une série de dégradations diverses et variées survenues ces derniers mois dans notre village.

Vous pouvez voir quelques exemples sur les photos suivantes : tags, dépôt d'ordures, croix de l'arbre de la Liberté renversée.



INCIVILITÉS (suite) /

Il est rappelé à chaque propriétaire de chiens que les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces de jeux publics pour les enfants et ce par mesure d'hygiène.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur tout ou partie du domaine public communal.

En effet, depuis quelques mois nous constatons ce genre d'incivilité sur les trottoirs, malgré les poubelles à disposition dans la commune.

Merci de ne pas oublier les sacs en sortant vos animaux !

Les photos parlent d'elles-mêmes !!!



ÇA SE PASSE ICI

PIZZA DU VENDREDI SOIR : C'EST TOUT LES 15 JOURS /

Joël vous accueille sur la place de la mairie :

16 Octobre
30 Octobre

13 Novembre
27 Novembre

11 Décembre

08 Janvier
22 Janvier

05 Février

05 Mars
19 Mars

02 Avril
16 Avril
30 Avril

14 Mai
28 Mai

11 Juin
25 Juin

08 Juillet

03 Septembre
17 Septembre

*Vous pouvez
réserver
de 17 à 21h*

06 59 60 04 68

PIZZA à JOËL

Pizzas à emporter

06 59 60 04 68

N'hésitez pas à appeler pour réserver
de 17h à 21h
Paiement par chèque ou espèce uniquement

RÉFECTION DE LA RUE PETITE /

Les travaux de voirie de la rue Petite étaient l'un des projets prévu en 2020, du fait de son état très dégradé (nombreux nids de poules).

La Société Jean Lefebvre a réalisé les travaux qui ont été financés à 100% par la CCPM. Ces travaux se sont déroulés sur une semaine durant l'été.

Actuellement sont en cours les travaux concernant le pont des Marais. Pour une durée de 3 mois.



Avant



Après



Avant



Après



Avant



Après



Avant



Après

LES MARCHES DU VENDREDI SOIR /

Tous les vendredis soirs de juillet et août, une dizaine de personnes ont arpenté les sentiers de Thoury-Ferrottes.

Des parcours d'environ 7 à 8 kilomètres pour aller à la rencontre d'animaux (renards, lièvres, perdreaux, chevreuils...) et aussi découvrir les cultures de notre région (sorgo commun, maïs, fève...), De magnifiques couchers de soleil clôturaient les soirées.

Rendez-vous l'année prochaine.



FÊTE NATIONALE /

La commune a organisé la fête nationale le 13 juillet tout en respectant le dispositif des règles imposé par l'Etat, d'où l'absence de la retraite aux flambeaux et de la troupe de rue.

La soirée a commencé vers 19h00 par un repas champêtre sur des ballots de paille organisé par l'Amicale des Pompiers de Voulx, suivi du feu d'artifice et pour s'ambiancer l'inévitable soirée dansante.

Comme chaque année, beaucoup de monde s'était donné rendez-vous dès le début de la soirée pour faire la fête tout en étant sérieux sur les règles d'hygiène et de distanciation.





CONCERT JAZZ VOCAL AVEC NATH N'CO /

La Curieuse vous a conviés le samedi 12 septembre à l'église du village pour écouter Nath n'Co.

Un groupe vocal constitué de 8 voix se mariant parfaitement qui nous a délivré leur répertoire allant du jazz à la chanson. De Claude Nougaro à Léonard Cohen, en passant par des chants traditionnels, elles nous ont interprété plus de 15 titres sous les oreilles charmées d'un public venu nombreux, malgré la situation sanitaire actuelle.

L'association a mis à disposition tout le nécessaire pour permettre que ce concert se passe sous les meilleurs auspices sanitaires possible (gel hydroalcoolique, masques et distanciation sociale de rigueur).

Avant le concert, certains d'entre vous ont pu profiter d'un petit repas sur le pouce (hot-dog ou sandwich) et d'une petite boisson, admirant le beau coucher de soleil sur le parvis champêtre de notre église.

La Curieuse vous conviera sûrement à de nouvelles aventures culturelles. Gardez l'œil ouvert, les oreilles aux aguets et l'esprit curieux, toujours.



PERMANENCES MAIRIE /

Lundi de 14h à 16h

Mercredi de 9h à 12h

Vendredi de 16h à 19h

Tél. : 01 64 31 94 45

Mail : mairie.thoury-ferrottes@orange.fr

AGENCE POSTALE COMMUNALE /

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 14h30 à 17h

Levée du courrier à 16h15

Mercredi de 9h30 à 12h

Samedi de 10h à 12h

Tél. : 01 64 31 13 08

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE /

Mercredi de 10h à 12h et de 15h à 18h30

Samedi de 10h à 12h

Tél. : 09 63 43 77 05

Mail : bib.thoury@orange.fr

NUMÉROS D'URGENCE /

POLICE / GENDARMERIE : **17**

POMPIERS : **18**

SAMU : **15**

Caroline Berthelot et Christelle Masson vous accueillent sur rendez-vous au cabinet d'infirmières de Thoury-Ferrottes (2, rue Charretier) et se déplacent pour les soins à domicile. Tél. : 06 19 57 44 89

HORAIRES DE TRAVAUX**de bricolage et jardinage bruyants /**

Jours ouvrés de 7h à 20h

Samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h30

Dimanche et jours fériés de 10h à 12h

RAMASSAGE DES DÉCHETS /

Poubelle marron :
tous les lundis.



Poubelle jaune :
tous les jeudis.



Conteneurs à verre et à journaux :

- en bas de la rue de Verdun
- au lavoir de Bichereau
- au golf de la Forteresse



Marre des publicités qui envahissent votre boîte aux lettres ?

Pour réduire vos déchets, apposez cet autocollant sur votre boîte. Disponible en mairie.

BRÛLAGE A L'AIR LIBRE DE TOUS DÉCHETS INTERDIT

(art. 84 - règlement sanitaire départementale)

DÉCHETTERIE DE VOULX /

Route de Saint-Ange. Tél. : 01 60 96 90 04

Lundi, mercredi : 9h-12h30 / 13h30-18h

Vendredi : 13h30-18h

Samedi : 9h-12h30 / 13h30-18h

Dimanche : 9h-12h

Mardi, jeudi : fermé

Amiante : Se rendre à la déchetterie Dépolia, ZI

Les Renardières à Ecuelles. Tél. : 01 60 74 00 20

BROYAGE DÉCHETS VERTS /

Contact auprès du SIRMOTOM / 01 64 32 67 23

RAMASSAGE DES DÉJECTIONS CANINES /

Afin de garder nos trottoirs propres, pelouses et espaces publics, les propriétaires de nos amis les chiens sont priés de ramasser les déjections de leur animal à chaque sortie !

ÉTAT CIVIL**IL EST NÉ /**

Cyrille, Henri, Manuel PIRES fils de Adrien PIRES et de Clémence JUSTIN, le 13 août 2020.

ILS SE SONT DIT OUI /

Patrick, Lionel, Henri CHAPELET et Michèle, Aline GRIC, le 09 septembre 2020.

IL NOUS A QUITTÉ /

Dany, Lucien GUIGLIELMONI, le 10 septembre 2020

A la demande de :

GUIGLIELMONI Fabrice, GUIGLIELMONI Yoann, GUIGLIELMONI Laure, GUIGLIELMONI Cyril. Ses enfants.

Ont été profondément touchés des marques de sympathie que vous leurs avez témoignées lors du décès de GUIGLIELMONI Dany. Vous remercient très sincèrement d'avoir pris part à leur peine.

Esco Bar

Bar - Tabac - Jeux - Brasserie

01.64.31.10.26

escobar.thoury@gmail.com

39 rue de Flagy

77940 THOURY-FEROTTES

RCS 831 111 018 MELUN



BAR-TABAC-JEUX-BRASSERIE

Lundi	7h - 21h
Mardi	7h - 21h
Mercredi	7h - 21h
Jeudi	Dormito
Vendredi	7h - 1h
Samedi	8h - 1h
Dimanche	8h - 13h

SARL MORIZE
6 rue de bichereau 77940 THOURY-FEROTTES

SARL- MORIZE
maçonnerie générale et couverture

0624781068 - 0174806891
jeanmi7713026@hotmail.fr

Formule à partir de 15,50 €

Ouvert tous les midis et les vendredis et samedis soirs.

Ouverture le soir en semaine sur réservation pour les groupes

Domaine de la Forteresse – 77940 Thoury-Ferottes – Tél. 01 60 96 02 13 - Fax. 01 60 96 01 41
restaurant@golf-forteresse.com www.golf-forteresse.com

THOMAS GIGOT
PHOTOGRAPHIE - GRAPHISTE

06.64.42.86.97
www.graphiktom.com thomas.gigot@gmail.com

EN MON CORPS ET CONSCIENCE

MARGOT MARMIGNON

MASSAGE BIEN-ÊTRE
SOINS ESTHÉTIQUES

0674758829

Melo Coiff
Coiffure maquillage et onguerie
Service à votre domicile

06.59.85.33.28

Rameau mélodie
77940 thoury ferottes
melodie.tomjan@laposte.net

Facebook: melo Coiff

SOFREP
MR KHEDR

Revêtement sols et murs - Agencement de pièces - Petits maçonnerie - Travaux de finitions

76 Rue de flagy - 77940 Thoury Ferottes
Tél: 0620642533 SIRET: 510475015RM77
Site: www.sofrep77.com
Email: contact@sofrep77.com - sofrep@hotmail.fr

MARIE-ANNE SERVICES

Tél. 01 60 70 49 39 / 06 20 71 20 19
SERVICE A LA PERSONNE

Préstations entièrement personnalisées, permettant aux personnes âgées, aux personnes en perte d'autonomie, dépendantes ou handicapées de continuer à vivre chez elle en toute indépendance.

Votre carte de visite ici
C'est gratuit pour toutes activités sur Thoury !

TSO Informatique

Dépannage Informatique à domicile
Conseil - Installation - Initiation - Maintenance

56 rue de Flagy - 77940 Thoury-Ferottes
Tél : 01-60-96-03-04 ou 06-25-56-39-91
Email : contact@tso-informatique.com

M&E PRINT

Mounir & Elise MANSOURI

06.22.67.78.57
06.24.22.50.76
me.printer77@gmail.com
M&E Print

7 rue des Brandons - 77940 Thoury Ferottes

SERIGRAPHIE TRANSFERT SUBLIMATION

Les Attelages du Prat
Tel 06 09 07 87 10

Mai: lesattelagesduprat@orange.fr
http://lesattelagesduprat.e-monsite.com

Gîte de la Caseline
 (Thoury-Ferrottes)


"GITES DE FRANCE"

 Denise Quatre
 06 80 05 51 47

 Bruno Pelletier
 06 09 70 82 85

 Site internet :
 «Gîte de France en
 Seine-et-Marne»
 n°394

**Chambres d'hôtes
 de l'Orvanne**
 (Thoury-Ferrottes)


"GITES DE FRANCE"

 Marie-France et
 Henry Graffagnino

 9, rue du Pont de la
 messe - Bichereau
 01 60 74 73 66
 06 08 14 90 58

 Henri.graff@
 wanadoo.fr

**Floriane
 HERON**

Présentatrice Yunique

06.66.42.72.11.

floriane.heron@gmail.com

<http://www.yuniqueproduct.com/>

FlorianeHeron

Page Facebook : Floriane H.



Tél: 06.45.40.46.66.


Isabelle Guillemot
 Conseillère Partylite

 Bougies
 et
 accessoires

Facebook: Isabelle conseillère Partylite

<https://isabelle.partylite.fr>

Tel: 06.33.66.14.83

Join the Party

Dadou
 Services

PIRES Adrien

77940 Thoury Ferrottes

dadouservices@gmail.com

Aménagement intérieur

Entretien de jardin

Bricolage Divers

06.33.98.11.82

STANHOME world

 MARIE FRANCE GRAFFAGNINO
 Votre Conseillère

STANHOME



Port.: 06 08 14 90 58


Lionel HUGUET
**NATUROPATHE
 IRIDOLOGUE**

8 rue du moulin

77940 THOURY FERROTTES

tél : 01 60 57 01 22

lionel.huguet77@gmail.com

www.naturopathe-iridologue77.fr

 MENUISERIE - EBENISTERIE
 AMENAGEMENT - RENOVATION

Lionel HUGUET
TOUS TRAVAUX INTERIEURS & EXTERIEURS
PORTES, PORTAILS, FENETRES, VOILETS (bois & PVC)
Fabrication sur mesures de
tous types de mobiliers

 AGENCEMENT INTERIEUR : aménagement
 de combles - Parquet - Placard - Dressing

01.60.57.01.22 / 07.77.32.62.15
8 rue du moulin 77940 THOURY FERROTTES

Votre carte de visite ici
 C'est gratuit pour toutes activités sur Thoury


**M.C. CHARPENTE
 BOIS**

 couverture, zinguerie,
 modification de charpente, aménagement de comble, escalier, terrasse...

Clément Mauvais

Tél. 06 81 43 33 35

mc.charpentebois@gmail.com

siren : 788 784 288

17 rue de Flagy 77940 Thoury-Ferrottes


FOREVER

Dramigny Deborah

Tel : 06.04.41.99.08

 Mail : deborahdramigny@gmail.com

Facebook : Deborah-Aloë Vera


Jérémie Cohen
 Ostéopathe D.F.O

 17 bis rue de Flagy
 Thoury Ferrottes

07 66 08 56 53

osteopathe.thoury@gmail.com

 Nourrissons, enfants, adultes,
 femmes enceintes, sportifs

Dimanche 18 octobre à partir de 10h**FÊTE DE LA POMME**

Organisée par la municipalité, les bénévoles.

Place de la Mairie

**Dimanche 13 décembre de 14h00 à 15h30****NOËL DES ENFANTS**

Distribution des cadeaux et du goûter pour les petits de la maternelle et du primaire.

Les plus grands peuvent venir s'inscrire pour recevoir leur carte cadeau.

Malheureusement, en raison de la situation sanitaire il n'y aura pas de spectacle. Merci de votre compréhension.

Organisée par Thoury'Bambel.

Salle de la Chouette Effraie



Mairie de Thoury-Ferrottes
Directeur de la publication : Yves Roy
Maquette et conception graphique : Thomas Gigot
Comité de rédaction : Djamila Amour, Roland Robineau, Yves Roy
Ont aussi collaboré à ce numéro : M. David, Y. Primard, E. Gislard
Photos : D. Amour, Y. Roy

Pour contacter la rédaction, envoyer des idées, propositions d'articles, photos ou illustrations : adresse.equipe.thoury@gmail.com
Imprimé sur papier par Espace Graphic. Ne pas jeter sur la voie publique.

Octobre 2020 - www.thoury-ferrottes.fr - Facebook : Thoury Ferrottes Officiel !